



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 22 juin 2017
3003 Berne-Wabern, le 20 juin 2017

Le mois de mai 2017 en un coup d'œil

	Mai 2017	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017
Etrangers (population résidente permanente)	2'041'833	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'620	24'724	22'468
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'615	37'619	37'040
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'281	8'687	8'541
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	916	2'517	2'886
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	520	3'066	3'093
Dérogations aux conditions générales d'admission	284	1'498	1'359
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'183	17'351	16'100
Naturalisation	3'994	15'265	16'556

Table des matières

1. Population étrangère au 31.05.2017	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.05.2017

Population étrangère résidente permanente			
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %
Total	2'010'042	2'041'833	1.6
UE-28/AELE	1'376'120	1'398'204	1.6
UE-17	1'247'606	1'259'448	0.9
UE-8	76'241	82'809	8.6
UE-2	18'899	23'061	22.0
Croatie	29'429	28'874	-1.9
Ressortissants d'Etats tiers	633'922	643'629	1.5

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'041'833	100.0	31'791	1.6
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	24'582	1.2	-1'674	-6.4
Autorisations de séjour	695'221	34.0	10'361	1.5
Autorisations d'établissement	1'322'030	64.7	23'104	1.8

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %
Total	51'685	51'718	0.1
UE-28/AELE	41'330	41'059	-0.7
UE-17	30'140	29'597	-1.8
UE-8	8'594	8'512	-1.0
UE-2	2'269	2'505	10.4
Croatie	236	360	52.5
Ressortissants d'Etats tiers	10'355	10'659	2.9

Source : SYMIC

- En mai 2017, la [population étrangère résidente permanente](#) était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En mai 2017, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 79% de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#). Les 21% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total	10'136	10'763	6.2	56'780	53'939	-5.0
UE-28/AELE	7'231	7'600	5.1	39'819	37'227	-6.5
UE-17	5'968	5'977	0.2	33'242	30'178	-9.2
UE-8	1'027	995	-3.1	5'180	4'583	-11.5
UE-2	175	544	210.9	1'089	2'131	95.7
Croatie	49	56	14.3	192	211	9.9
Ressortissants Etats tiers	2'905	3'163	8.9	16'961	16'712	-1.5
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total	8'667	9'245	6.7	42'064	42'541	1.1
UE-28/AELE	7'132	7'630	7.0	33'712	33'953	0.7
UE-17	4'735	4'976	5.1	24'032	24'715	2.8
UE-8	1'807	1'934	7.0	6'978	6'969	-0.1
UE-2	534	642	20.2	2'461	1'883	-23.5
Croatie	49	76	55.1	182	320	75.8
Ressortissants Etats tiers	1'535	1'615	5.2	8'352	8'588	2.8

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total	7'383	7'696	4.2	42'126	39'801	-5.5
UE-28/AELE	5'472	5'562	1.6	30'434	28'358	-6.8
Ressortissants Etats tiers	1'911	2'134	11.7	11'692	11'443	-2.1

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à mai 2017: 4'465 (population étrangère résidente permanente) ; 1'931 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total	4'758	5'746	20.8	29'593	28'921	-2.3
UE-28/AELE	3'638	4'535	24.7	21'856	22'207	1.6
UE-17	3'175	3'940	24.1	19'287	19'353	0.3
UE-8	360	436	21.1	1'927	2'135	10.8
UE-2	70	101	44.3	410	460	12.2
Croatie	21	44	109.5	131	166	26.7
Ressortissants Etats tiers	1'120	1'211	8.1	7'737	6'714	-13.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total	5'214	5'973	14.6	27'557	26'759	-2.9
UE-28/AELE	4'479	5'101	13.9	23'340	22'591	-3.2
UE-17	3'314	3'775	13.9	17'013	16'755	-1.5
UE-8	869	1'028	18.3	4'733	4'626	-2.3
UE-2	267	259	-3.0	1'504	1'109	-26.3
Croatie	13	23	76.9	41	57	39.0
Ressortissants Etats tiers	735	872	18.6	4'217	4'168	-1.2

Source : SYMIC

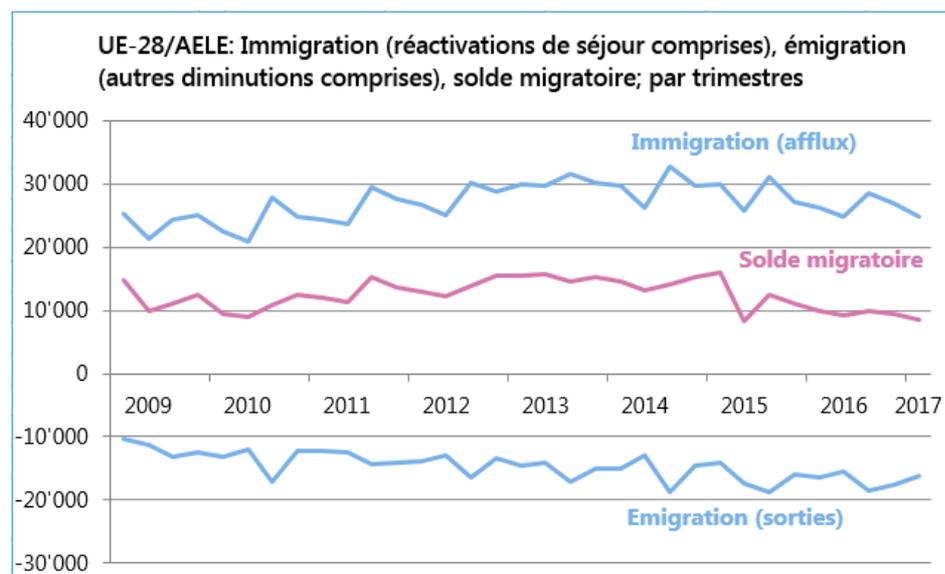
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à mai 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-9.1%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à mai 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-5.0%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé de janvier à mai 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-2.3%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions de janvier à mai 2017 : 7'015 (population étrangère résidente permanente) ; 19'405 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total	5'047	4'620	-8.5	24'724	22'468	-9.1
UE-28/AELE	3'223	2'780	-13.7	16'327	13'430	-17.7
UE-17	2'514	1'839	-26.8	12'703	9'645	-24.1
UE-8	598	494	-17.4	2'971	2'181	-26.6
UE-2	82	420	412.2	587	1'551	164.2
Croatie	30	10	-66.7	56	28	-50.0
Ressortissants Etats tiers	1'824	1'840	0.9	8'397	9'038	7.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total	1'269	1'252	-1.3	-5'119	-1'692	66.9
UE-28/AELE	1'194	1'193	-0.1	-5'360	-2'396	55.3
UE-17	352	184	-47.7	-5'080	-2'773	45.4
UE-8	745	683	-8.3	-233	108	146.4
UE-2	100	304	204.0	-23	151	756.5
Croatie	9	38	322.2	-18	109	705.6
Ressortissants Etats tiers	75	59	-21.3	241	704	192.1

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Juin	4'635	4'162	-10.2	5'395	5'172	-4.1	9'345	8'893	-4.8
Juillet	4'464	3'872	-13.3	4'840	3'685	-23.9	9'340	7'527	-19.4
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Septembre	4'710	4'542	-3.6	3'608	3'401	+1.5	7'854	7'486	-4.7
Octobre	4'944	4'515	-8.7	3'224	2'886	-10.5	7'249	6'890	-5.0
Novembre	4'202	4'198	-0.1	3'348	3'387	+1.2	6'740	6'792	+0.8
Décembre	3'282	3'140	-4.3	6'251	5'245	-16.1	9'819	8'368	-14.8
Janvier	4'554	4'277	-6.1	4'027	4'176	+3.7	9'223	8'785	-4.7
Février	4'643	3'617	-22.1	3'603	5'274	+46.4	6'635	7'052	+6.3
Mars	3'538	3'983	+12.6	2'983	3'970	+33.1	6'423	6'948	+8.2
Avril	4'429	3'721	-16.0	5'043	4'110	-18.5	7'960	6'640	-16.6
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Total	51'646	48'156	-6.8	50'239	49'432	-1.6	94'757	89'841	-5.2

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Juin	918	764	-16.8	2'112	1'933	-8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	-30.4	1'795	1'431	-20.3	2'395	1'863	-22.2
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Septembre	862	788	-8.6	1'283	1'226	-4.4	1'847	1'716	-7.1
Octobre	855	785	-8.2	1'310	1'176	-10.2	1'741	1'577	-9.4
Novembre	704	765	+8.7	1'119	1'184	+5.8	1'377	1'523	+10.6
Décembre	619	534	-13.7	1'684	1'728	+2.6	2'012	1'970	-2.1
Janvier	732	652	-10.9	1'234	1'242	+0.6	1'568	1'430	-8.8
Février	707	515	-27.2	1'105	904	-18.2	1'185	1'204	+1.6
Mars	605	650	+7.4	1'313	1'659	+26.4	1'699	1'877	+10.5
Avril	740	616	-16.8	1'747	1'455	-16.7	2'069	1'749	-15.5
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Total	9'110	8'090	-11.2	17'705	17'104	-3.4	22'305	21'206	-4.9

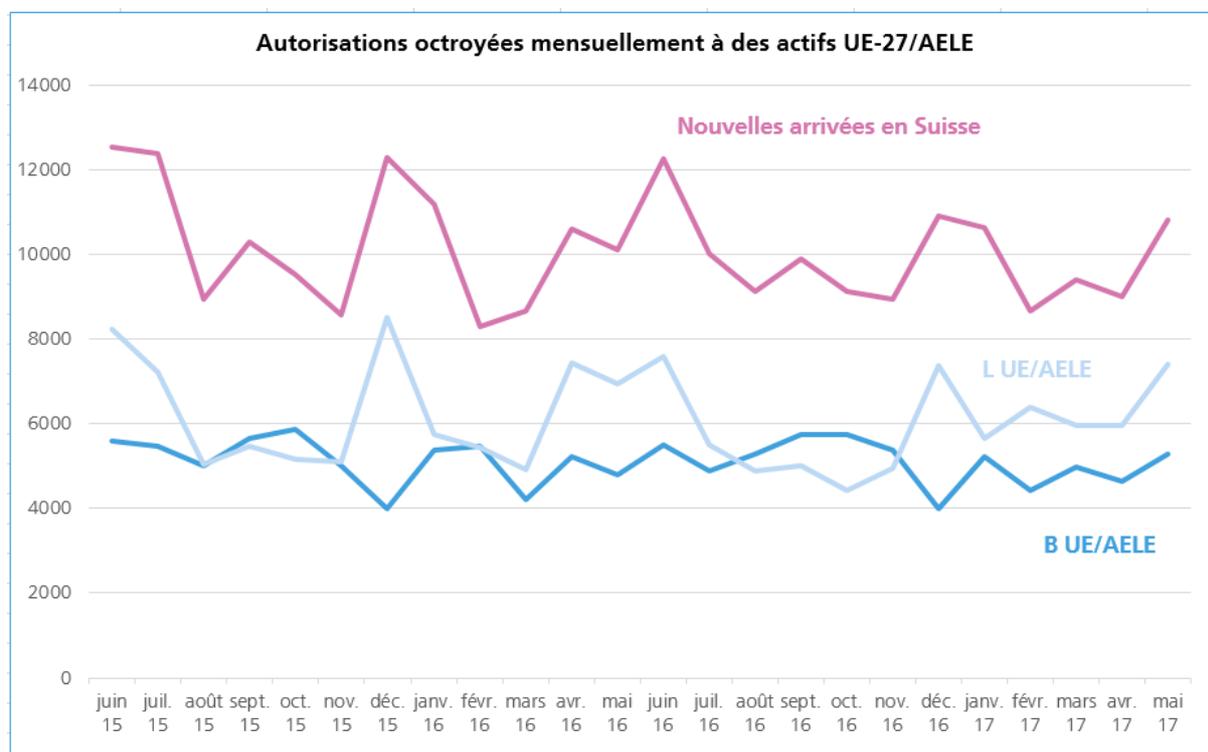
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Septembre	91	406	+346.2	592	379	-36.0	586	675	+15.2
Octobre	68	448	+558.8	636	354	-44.3	522	660	+26.4
Novembre	93	425	+356.9	631	382	-39.5	449	621	+38.3
Décembre	78	321	+311.5	570	391	-31.4	451	555	+23.1
Janvier	79	301	+281.0	496	249	-49.8	382	399	+4.5
Février	121	289	+138.8	724	211	-70.9	468	393	-16.0
Mars	78	352	+351.3	616	340	-44.8	550	573	+4.2
Avril	63	305	+384.1	628	392	-37.6	569	605	6.3
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Total	922	4'844	+425.4	7'279	4'553	-37.5	6'271	7'666	+22.2

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de séjour B Contingent total= 54 (par trimestre : 13)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 543 (par trimestre : 135)

Du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017 (2^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent
Avril	26	0	120	150
Mai	26	0	173	97
Juin				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2015	2016	2017	2016	2017
Janvier	4'419	4'262	4'538	306'245	317'821
Février	3'889	3'984	3'781	306'245	317'821
Mars	4'301	4'892	3'994	306'245	317'821
Avril	5'223	4'980	5'121	308'175	--
Mai	4'111	4'122	5'087	308'175	--
Juin	5'159	4'641		308'175	
Juli	4'687	3'963		314'109	
Août	4'264	4'748		314'109	
Septembre	4'757	5'067		314'109	
Octobre	4'981	5'414		318'483	
Novembre	4'863	6'008		318'483	
Décembre	4'720	4'589		318'483	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Mai 2016	Mai 2017	Différence	
			absolue	en %
Total général	638 703	732 006	93 303	14.6
Travailleurs	422 246	514 858	92 612	21.9
Indépendants	79 590	72 874	- 6 716	- 8.4
Travailleurs détachés	136 867	144 274	7 407	5.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	50 538	55 791	5 253	10.4
Travailleurs	25 095	29 705	4 610	18.4
Indépendants	7 802	7 236	- 566	- 7.3
Travailleurs détachés	17 641	18 850	1 209	6.9

Annonces par secteurs économiques

Total général	50 538	55 791	5 253	10.4
Agriculture	3 737	4 183	446	11.9
Industrie et artisanat	19 753	20 631	878	4.4
Services	27 048	30 977	3 929	14.5

Source : SYMIC

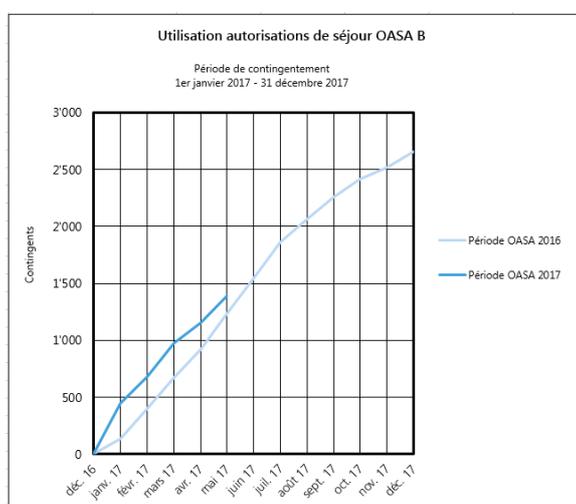
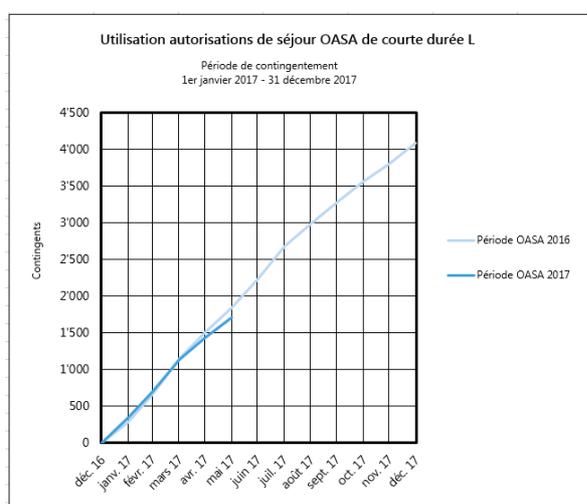
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué de juin 2016 à fin mai 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -5.2% (-4'916 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -4.9% pendant cette période (-1'099 personnes) par rapport à l'année précédente. De juin 2016 à fin mai 2017, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+22.2%, + 1'395 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont augmenté de + 23.4% en mai 2017 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En mai 2017, 26'086 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de + 2.5% (+ 643 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté en mai 2017 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 18.4%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées
Janvier	272	337	133	443
Février	659	697	399	682
Mars	1'145	1'130	676	978
Avril	1'492	1'418	923	1'155
Mai	1'837	1'708	1'229	1'385
Juin	2'229		1'542	
Juillet	2'669		1'860	
Août	2'981		2'068	
Septembre	3'278		2'259	
Octobre	3'555		2'413	
Novembre	3'798		*2'518	
Décembre	*4'079		*2'657	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

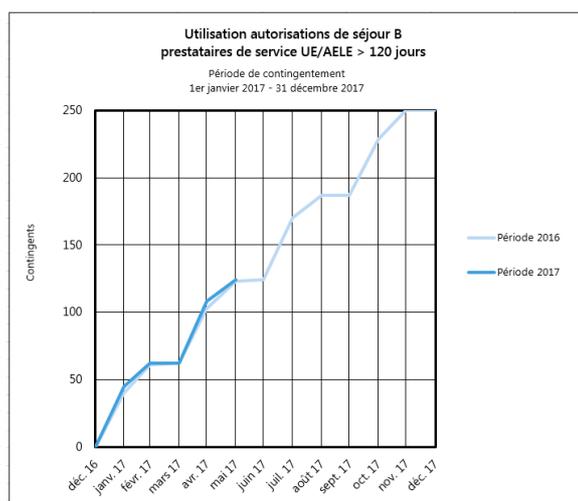
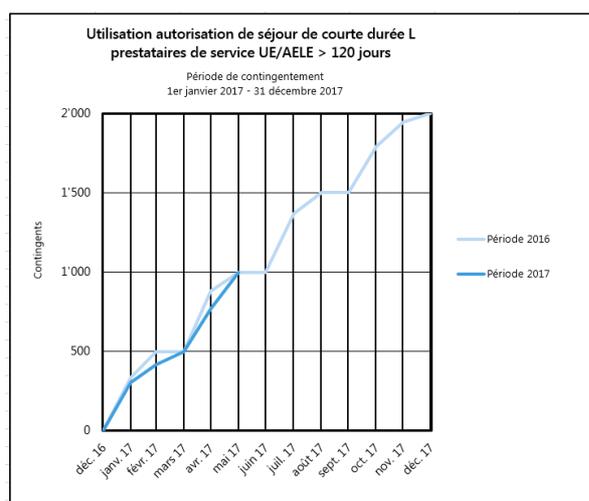


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3000 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin mai 2017, à 38% des autorisations de séjour de courte durée L et 46% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées
Janvier	333	303	40	45
Février	500	417	61	62
Mars	500	500	62	62
Avril	880	769	103	108
Mai	1'000	1'000	123	124
Juin	1'000		124	
Juillet	1'370		170	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'794		229	
Novembre	1'946		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mai 2017, à 50% des autorisations de séjour de courte durée L et à 50% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'977	5'457	9.6	26'312	25'232	-4.1
Agriculture	163	194	19.0	922	878	-4.8
Industrie et artisanat	925	994	7.5	4'896	4'830	-1.3
Services	3'889	4'269	9.8	20'494	19'524	-4.7
UE-17	4'090	4'205	2.8	21'796	20'067	-7.9
Agriculture	78	69	-11.5	392	345	-12.0
Industrie et artisanat	745	745	0.0	4'064	3'832	-5.7
Services	3'267	3'391	3.8	17'340	15'890	-8.4
UE-8	771	785	1.8	3'811	3'458	-9.3
Agriculture	72	99	37.5	430	404	-6.0
Industrie et artisanat	159	138	-13.2	734	630	-14.2
Services	540	548	1.5	2'647	2'424	-8.4
UE-2	95	437	360.0	602	1'610	167.4
Agriculture	13	26	100.0	100	129	29.0
Industrie et artisanat	16	107	568.8	78	354	353.8
Services	66	304	360.6	424	1'127	165.8
Croatie	13	16	23.1	42	41	-2.4
Agriculture	0	0		0	0	
Industrie et artisanat	4	1	-75.0	9	7	-22.2
Services	9	15	66.7	33	34	3.0

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à mai 2017 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a augmenté dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	6'585	7'134	8.3	30'157	30'717	1.9
Agriculture	1'315	1'370	4.2	4'091	4'105	0.3
Industrie et artisanat	1'197	1'381	15.4	5'142	5'429	5.6
Services	4'073	4'383	7.6	20'924	21'183	1.2
UE-17	4'300	4'624	7.5	21'173	22'143	4.6
Agriculture	386	413	7.0	1'124	1'150	2.3
Industrie et artisanat	1'040	1'184	13.8	4'511	4'746	5.2
Services	2'874	3'027	5.3	15'538	16'247	4.6
UE-8	1'733	1'848	6.6	6'526	6'564	0.6
Agriculture	750	778	3.7	2'453	2'451	-0.1
Industrie et artisanat	108	139	28.7	453	485	7.1
Services	875	931	6.4	3'620	3'628	0.2
UE-2	500	608	21.6	2'260	1'732	-23.4
Agriculture	179	175	-2.2	514	496	-3.5
Industrie et artisanat	14	49	250.0	91	139	52.7
Services	307	384	25.1	1'655	1'097	-33.7
Croatie	46	52	13.0	169	250	47.9
Agriculture	0	3	-	0	7	-
Industrie et artisanat	34	9	-73.5	83	57	-31.3
Services	12	40	233.3	86	186	116.3

Source : SYMIC

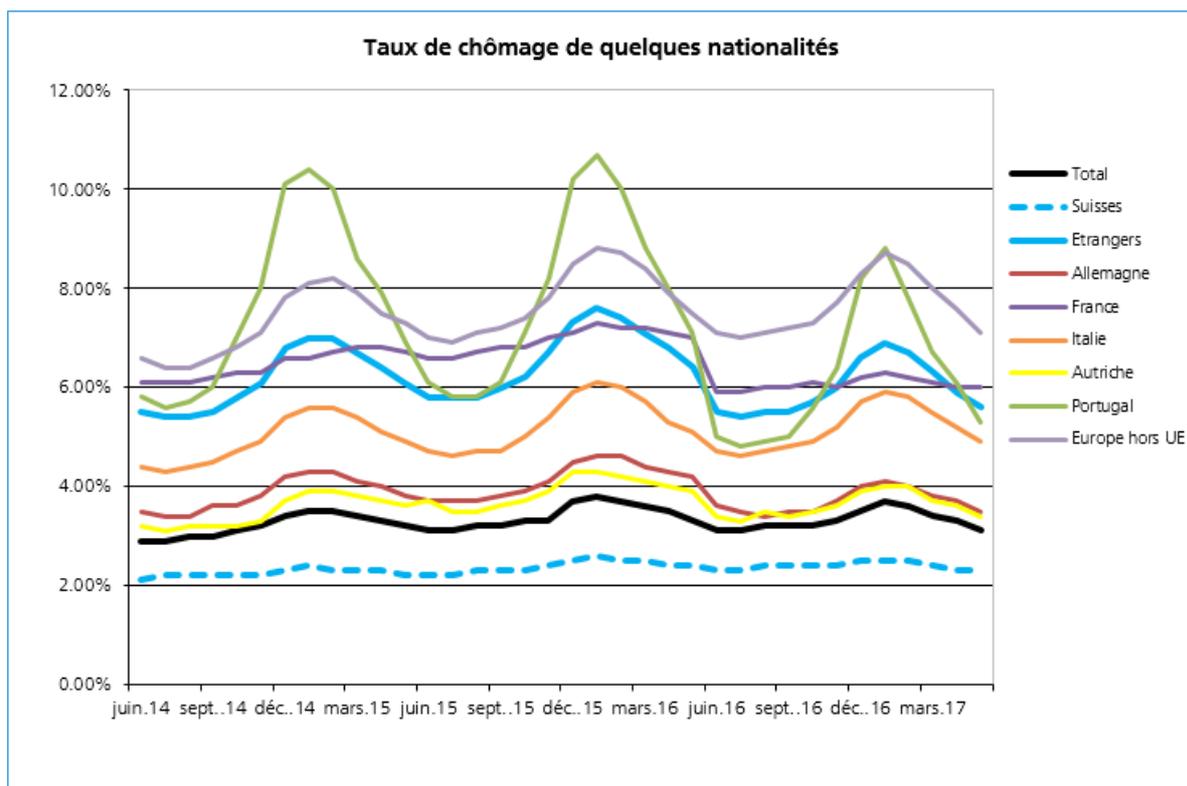
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, en mai 2017

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'760
Restauration et hébergement	2'020
Agriculture	1'389
Construction proprement dite	915
Santé et service vétérinaire	698

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mai 2016	Mai 2017
Total	3.3%	3.1%
Etrangers	6.4%	5.6%
Suisses	2.4%	2.3%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	13	7	-46.2	33	36	9.1
Par suite de violence conjugale	3	0		6	2	-66.7
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	10	7		27	34	25.9
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	292	277	-5.1	1'465	1'323	-9.7
Sans papiers ^{4 a)} ⁵	21	9		217	172	-20.7
Parent étranger d'un enfant suisse	12	7		49	40	-18.4
Intérêts publics majeurs	8	4		22	20	-9.1
Conversion de permis F ⁶ en permis B b) ⁵	185	182		863	758	-12.2
Conversion de permis N ⁷ en permis B c) ⁵	21	14		65	64	-1.5
Autres exceptions ⁸	45	61		249	269	8.0
Total	305	284	-6.9	1'498	1'359	-9.3

Source : SYMIC

⁴ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁵ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile.

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁹ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier – mai 2017
Afghanistan	139
Kosovo	124
Chine (rép. pop.)	119
Sri Lanka	63
Irak	56
Somalie	55
Syrie	47
Brésil	42
Erythrée	37
Bolivie	36
Autres	276
Total	994

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'141	3'183	1.3	17'351	16'100	-7.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	725	709	-2.2	3'715	3'434	-7.6
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'416	2'474	2.4	13'636	12'666	-7.1

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'141	3'183	1.3	17'351	16'100	-7.2
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'568	1'525	-2.7	8'974	7'875	-12.2
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'573	1'658	5.4	8'377	8'225	-1.8

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - mai 2017
Italie	1'311
Allemagne	1'285
Portugal	1'198
France	1'010
Kosovo	938
Macédoine, ex-Rép youg.	643
Inde	610
Espagne	545
Brésil	507
Etats-Unis d'Amérique	479
Autres	7'574
Total	16'100

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Naturalisations	3'999	3'994	-0.1	15'265	16'556	8.5
ordinaires	2'665	3'336	25.2	11'196	12'555	12.1
facilitées et réintégrations	1'334	658	-50.7	4'069	4'001	-1.7

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %
Italie	520	605	16.3
Allemagne	409	519	26.9
Portugal	406	444	9.4
Kosovo	248	392	58.1
France	385	236	-38.7
Turquie	107	184	72.0
Macédoine, ex-Rép youg.	85	165	94.1
Serbie	95	131	37.9
Espagne	211	112	-46.9
Sri Lanka	51	87	70.6

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2016	Mai 2017	Différence en %	Janvier - mai 2016	Janvier - mai 2017	Différence en %
Total	6'698	7'860	17.3	34'634	34'710	0.2
octroyées de manière anticipée ¹⁰	227	272	19.8	1'180	1'356	14.9

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - mai 2017
Pologne	133
Hongrie	117
Roumanie	113
Russie	104
Inde	95

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 34'710 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à mai 2017, dont 1'356 (3.9%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes

issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).